

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICH I (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Allée du Clos Suzon - Acquisition du sol de rue et engagement des formalités administratives préalables à son classement dans le domaine public communal**

Monsieur Pribetich au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association syndicale du lotissement "Le Clos Suzon", réunissant les propriétaires riverains de l'allée du Clos Suzon, sollicite la Ville pour lui céder cette voie.

Celle-ci présente les caractéristiques techniques et un état d'entretien permettant son incorporation dans le domaine public communal.

Il est proposé d'acquérir sur l'association syndicale du lotissement "Le Clos Suzon", le sol de rue cadastré section CK n° 106 et 109, d'une superficie globale de 3 856 m<sup>2</sup>, moyennant la somme symbolique de 5 €, et d'engager les formalités administratives préalables à son classement dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville sur l'association syndicale du lotissement "Le Clos Suzon" - 13, rue des Roses - 21000 Dijon du sol de rue de l'allée du Clos Suzon, cadastrée section CK n° 106 et 109, d'une superficie globale de 3 856 m<sup>2</sup>, moyennant la somme symbolique de 5 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3 - décider d'engager les formalités administratives préalables à son classement dans le domaine public communal ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**